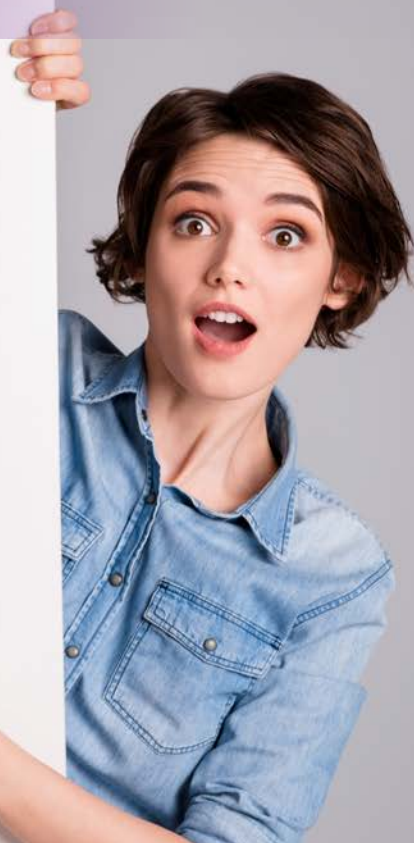


L'écho des RETRAITÉS

Juin 2026

ELECTIONS CNRACL DU 26 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2026

**AVEC FO, LA CNRACL, ON Y TIENT,
ON LA MAINTIENT !**



au SOMMAIRE

ÉDITO	1
FORMATION	3
CPF : Y-A-T'IL UN PILOTE DANS L'AVION ?	
ELECTION CNRACL	5
LA CNRACL : ON Y TIENT, ON LA MAINTIENT ! LISTE DES CANDIDATS DU COLLÈGE RETRAITÉS	
FINANCES	7
CNRACL : UNE SITUATION FINANCIÈRE SOUS TENSION	
ACTU	9
LA FRANCE DEVIENT-ELLE PAUVRE ?	
AG DE LA SECTION DES RETRAITÉS DE LA VENDÉE	10
QUESTION SANTÉ	11
QUI PAIE QUOI DANS «ON REMBOURSE MOINS LES SOINS» ?	

Nous sommes à la veille de la période estivale où chacune et chacun vaque à des occupations de loisirs, les actifs en prenant des vacances bien méritées, les retraités en partant quelques jours en villégiature, en accueillant les petits enfants, en repeignant sa terrasse, en désherbant son jardin... La Section Nationale des Retraités vous propose une autre occupation pendant ces vacances :

participer à la campagne électorale pour les élections au renouvellement du Conseil d'Administration de la CNRACL qui se dérouleront du 26 novembre au 10 décembre 2026.





Nous avons toutes et tous garder des contacts physiques ou téléphoniques avec d'anciens collègues de travail qui sont aujourd'hui à la retraite. Ce que nous vous proposons, c'est de prendre quelques minutes pour les contacter afin de rappeler l'importance de ces élections, et surtout l'importance de voter FO !

Vous allez être destinataire de plusieurs outils de communication qui seront adressés soit par la Fédération, soit par la Section Nationale des Retraités :

- ▶ *La Tribune*
- ▶ *L'Echo des Retraités*
- ▶ *Circulaire*
- ▶ *Newsletters*
- ▶ *Matériel électoral divers*

Nous vous demandons de diffuser autour de vous ces informations le plus largement possible, auprès du plus grand nombre de retraités ; ces élections sont d'une importance primordiale pour l'avenir de notre régime de retraite, pour l'avenir de la CNRACL.

Nous comptons sur votre investissement, pas une voix ne doit manquer pour les listes FO !

Nous vous adresserons à la rentrée une circulaire spéciale qui relatera d'une manière précise toutes les opérations spécifiques qui présideront au scrutin du 26 novembre au 10 décembre 2026.

Rappelons-nous que c'est un vote uniquement électronique à effectuer sur un ordinateur, une tablette ou Iphone ou Android ; toutes les phases seront expliquées avec précision et d'une manière méticuleuse !

Merci d'avance pour votre implication dans ces élections

Bon été à toutes et à tous

FO
la force syndicale
Services Publics et de Santé
Section Nationale des Retraités

CPF **Compte Personnel de Formation**

FORMATION

Y-a-t'il un pilote dans l'avion ?



Comprendre comment utiliser son compte personnel de formation pour passer un permis de conduire nécessite d'avaler un comprimé contre la migraine ! Après avoir restreint l'utilisation du CPF en 2024 aux seuls premiers permis (exemple : un travailleur possédant déjà un permis moto ne peut pas passer un permis voiture et inversement), le gouvernement serre à nouveau le frein. Depuis février 2026, il n'est plus possible de débloquer l'argent de son compte plafonné à 5000 € pour obtenir le précieux permis de conduire, sauf à être demandeur d'emploi ou à bénéficier d'un cofinancement de son employeur, et le montant utilisé ne pourra pas excéder les 900 €.

Pour empêcher les comptes de France compétences de plonger dans le rouge vif, la Loi de Finances 2026 vient aussi limiter à 1600 € le financement d'un bilan de compétences et à 1500 € celui d'une formation du « *répertoire spécifique* » soit par exemple le cursus permettant d'apprendre l'espagnol ou de maîtriser les tableurs Excel. Les formations qui débouchent sur une qualification ou un diplôme échappent au coup de rabot, enfin... les salariés devront toujours payer de leur poche un reste à charge qui passerait bientôt de 100 € aujourd'hui, à 150 €.

Un gigantesque bazar

L'exécutif peine à régler ce marché de la formation, en ayant volontairement exclu les corps intermédiaires - dont les syndicats - du dispositif de gestion du CPF. Rappelons que tous les ans, les entreprises versent une contribution, de nature fiscale, au titre celle-ci. Cet argent public est ensuite géré par la Caisse des Dépôts et Consignations, et réparti dans différentes enveloppes par France compétences afin de financer le CPF (1,3 milliards d'euros) ou l'apprentissage. Mais l'exécutif a lui-même contribué à nier un gigantesque bazar en libéralisant le marché en 2018.

La monétisation en euros du CPF deux ans plus tard, inédit jusque-là en heures, a achevé de faire croire aux salariés qu'ils disposaient à leur guise d'une sorte de compte en banque, et c'est vrai que pendant une période, les salariés ont pu acheter un programme de formation de leur choix.

Pour étoffer l'offre du catalogue, les pouvoirs publics ont laissé des tas d'organismes, plus ou moins sérieux, s'engouffrer dans la brèche, à tel point que le gouvernement a dû légiférer sur les arnaques au CPF et que le voilà aujourd'hui réduit à naviguer avec un seul gouvernail, celui des coupes budgétaires.

FORMATION

Or, on ne mène pas une politique nationale de formation avec des ciseaux ! Il manque toujours une stratégie et une gouvernance pour utiliser ces fonds, répétons-le, les partenaires sociaux que sont les syndicats devraient être associés à la gestion de la formation, donc du CPF, car il n'y a plus personne dans la cabine de pilotage pour savoir si tel type de programme, quelle que soit sa qualité, est réellement utile au développement d'une industrie donnée.

Des cours, par exemple de pâtisserie, serviraient-ils à évoluer dans sa carrière ou à savoir confectionner des tartes aux pommes pour épater ses proches ?...

Dans l'optique de décrocher un emploi, le permis de conduire a-t-il la même valeur pour un jeune rural ou pour un jeune urbain disposant de transports en commun ?

C'est pourtant dans les grandes agglomérations que le CPF a le plus été débloqué pour devenir conducteur.

Réintroduire une forme d'internalisation et de conseils d'orientation ne ferait pas de mal, et ce grâce à la présence des organisations syndicales, surtout à l'heure de l'intelligence artificielle et des nouveaux métiers qui se profilent.



AVEC **FO**, LA CNRACL, ON Y TIENT, ON LA MAINTIENT !

Le mercredi 20 mai 2026, une réunion spécifique de préparation aux élections de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales), sous la présidence de Didier BIRIG, secrétaire général de la Fédération, et du secrétariat fédéral, a réuni l'ensemble des 33 candidats FO : 24 pour le collège des actifs et 9 pour le collège des retraités.

Le débat a porté sur plusieurs points.

CNRACL : vers une crise durable de la retraite des hospitaliers et territoriaux

La situation financière de la CNRACL franchit un nouveau seuil d'alerte. A travers les données financières de l'exercice 2025, mais aussi le rapport complémentaire de près de 500 pages remis par l'IGAS, l'IGF et l'IGA sur les perspectives du régime à l'horizon 2045, se dessine désormais une réalité particulièrement préoccupante : la caisse de retraite des hospitaliers et des territoriaux entre dans une phase de déséquilibre durable dont aucun scénario étudié ne permet réellement la sortie.

Pour la Fédération FO des Personnels des Services publics et de santé, les constats formulés jusque dans les rapports officiels confirment ce que l'organisation syndicale dénonce depuis plusieurs années : la crise de la CNRACL n'est pas une dérive passagère. Elle est le produit d'un affaiblissement progressif du service public hospitalier et territorial, d'une sous-compensation chronique des charges imposées aux employeurs publics et d'une succession de réformes menées sans vision globale du financement des retraites publiques. Sans bien évidemment passer sous silence les 100 milliards d'euros de ponctions effectuées depuis 1974 au titre de la solidarité inter-régimes !

FO appelle à un véritable changement de cap ! Face à cette situation, la Fédération FO-SPS demande :

- Une analyse globale intégrant pleinement les conséquences des politiques publiques sur les retraites ;
- Un plan national massif de soutien aux établissements hospitaliers ;
- Une compensation réelle des charges imposées aux employeurs publics ;
- Une politique ambitieuse de titularisation ;
- Une réflexion structurelle sur le financement du régime ;
- Une remise à plat des mécanismes de compensation démographique ;
- Un pilotage transparent associant pleinement les personnels.

Pour FO, la situation de la CNRACL constitue désormais un signal d'alerte majeur pour l'ensemble des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

Un enjeu démocratique majeur pour les prochaines élections

Dans ce contexte particulièrement tendu, les prochaines élections des représentants des Actifs et des Retraités à la CNRACL prendront une dimension quasi exceptionnelle.

Nos travaux ont donné lieu à de nombreux échanges, et par une volonté partagée d'impulser une campagne électorale ambitieuse pour l'avenir de la Caisse de retraite.

En clôture de la réunion, les candidatures **FO** ont été approuvées

ELECTIONS CNRACL

Partageons nos ambitions
pour notre Caisse de retraite
avec les candidats

FO

Liste des candidats pour le collège des retraités



Marc PAILLARDON

Penthièvre et Poudouvre
(hospitalier) 7^{ème} position

Denis RASLE

ST Amand Montrond
(territorial) 4^{ème} position

Etienne MARTINOT

Arras (hospitalier)
5^{ème} position

Didier BERNUS

Poitiers (hospitalier)
1^{ère} position

Jean-Pierre CASTAN

Marseille (territorial)
9^{ème} position

Chantal TANTER

Caen (hospitalière)
3^{ème} position

Brigitte MOLINES

Angers (hospitalière)
8^{ème} position

Josiane TOURAINE

Chamberry (territoriale)
6^{ème} position

Françoise LEFEVRE

Troyes (territoriale)
2^{ème} position

CNRACL Une situation financière sous tension

La situation de la CNRACL est aujourd'hui préoccupante. Le plafond d'emprunt de la CNRACL ne cesse d'augmenter, atteignant désormais 13,7 milliards d'euros, avec une projection de 60 milliards de dette en 2045. Ce recours croissant à l'endettement traduit une incapacité structurelle à équilibrer les comptes, mais c'est également et surtout le résultat des choix politiques qui se sont égrenés au fil du temps.

Pour FO, cette dégradation n'est à l'origine ni le fruit du hasard, ni celui d'un prétendu déséquilibre structurel ; elle résulte de certaines options qui ont fragilisé un régime historiquement solide, pilier de la protection sociale des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Depuis 1974, ce sont près de 100 milliards d'euros qui ont été ponctionnés via les mécanismes de compensation démographique inter-régimes. Ce système, censé organiser la solidarité entre régimes, a en réalité pesé de manière disproportionnée sur la CNRACL.

FO dénonce une injustice flagrante : un régime sain a été utilisé comme variable d'ajustement au détriment de ses affiliés.

Une situation financière sous tension

Pour FO, le ratio démographique de 1,46 cotisant pour 1 retraité, reste effectivement inquiétant car inférieur à celui de nombreux autres régimes. Ce paramètre génère un déséquilibre financier mais il est loin d'expliquer à lui seul la situation actuelle de la Caisse.

FO souligne un facteur aggravant majeur : la montée en puissance de l'emploi contractuel. Aujourd'hui, 26 % des agents de la fonction publique territoriale et 24 % dans la fonction publique hospitalière sont contractuels, affiliés à l'IRCANTEC, et non à la CNRACL.

Ce phénomène fragilise directement les recettes du régime, l'augmentation annoncée de 12 points des contributions employeurs risque d'accélérer cette dynamique. Les employeurs publics, confrontés à une hausse des coûts, pourraient être incités à recruter davantage de contractuels au détriment des fonctionnaires titulaires.

Il existe déjà des défaillances d'employeurs publics (125 défaillances identifiées pour près de 560 millions d'euros), preuve que la question du financement ne peut être réduite à l'augmentation des contributions ou cotisations.

FO revendique l'application stricte de la loi interdisant le recrutement de contractuels sur des postes vacants, ainsi que la mise en place d'une taxe sur l'emploi contractuel afin de mettre fin à la généralisation excessive de la contractualisation.

Les moyens financiers existent pour que chaque salarié des fonctions publiques hospitalière et territoriale bénéficie d'un traitement individuel en reconnaissance de ses qualifications, et pour assurer une fonction publique de qualité avec des emplois statutaires. Revaloriser les grilles indiciaires et la valeur du point d'indice avec l'intégration des grilles, c'est accroître les cotisations sociales pour financer un déroulement de carrière et une future retraite au taux plein.







CNRACL

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales est la première caisse de retraite créée en France en 1945, elle est le régime de retraite et d'invalidité des fonctionnaires hospitaliers et territoriaux.

Les droits à retraite sont ceux de tous les fonctionnaires issus du statut et sont les mêmes que ceux du Code des pensions civiles et militaires.

Les difficultés budgétaires de notre Caisse sont liées à plusieurs facteurs :

-  Quasi gel du point d'indice depuis 2010 ;
-  Recrutements massifs de contractuels en lieu et place des fonctionnaires titulaires ;
-  Augmentation de la part de prime non cotisée et n'ouvre pas de droits à la retraite ;
-  Recrutement important dans les années 1970 – 1990 entraînant aujourd'hui beaucoup de départs en retraite.







Notre Caisse de retraite c'est :

- **Calculer les pensions et en assurer le paiement, un déroulement de carrière et une future retraite au taux plein.**
 - **Couvrir le risque invalidité avec soit une pension, soit une rente d'invalidité, soit une allocation temporaire d'invalidité.**
- **Soutenir la prévention et les conditions de travail avec le Fonds national de Prévention (161 millions d'euros par an). Il attribue des subventions aux employeurs qui élaborent des démarches de prévention, des recommandations d'actions.**
- **Attribuer des aides aux retraités dont la CNRACL est la caisse de retraite principale, avec le Fonds d'Action Sociale (135 millions d'euros/an). Il promue le maintien à domicile et aide les retraités qui perçoivent de pe-**

tites pensions : aide à l'énergie, prise charge de la cotisation complémentaire santé, équipement ménager, aides exceptionnelles pour les restes à charges santé, aides aux vacances, catastrophes naturelles.

Ma retraite, je veux la vivre bien !

Pour cela, FO porte des revendications claires pour défendre et reconstruire la CNRACL :

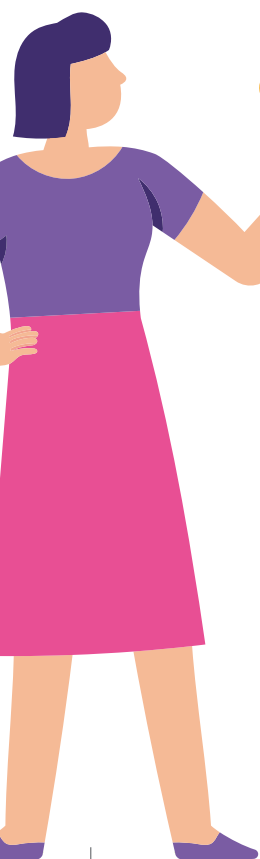
-  Engager l'Etat à assumer ses responsabilités, notamment par une reprise totale de la dette ;
-  Mettre fin aux ponctions injustifiées au titre de la compensation démographique ;
-  Taxer le recours excessif aux contractuels afin de favoriser l'emploi titulaire ;
-  Augmenter les rémunérations des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers ;
-  Renforcer les effectifs de fonctionnaires pour garantir des recettes pérennes ;
-  Reconnaître la pénibilité réelle des métiers et refuser tout recul de l'âge de départ.

Pour FO, la situation de la CNRACL dépasse largement le cadre technique d'un régime de retraite. Elle pose la question fondamentale de la retraite par répartition et du modèle de société que nous voulons...

FO le réaffirme : la CNRACL n'est pas un problème, elle est une solution !

Derrière les chiffres, ce sont des millions d'agents qui assurent des missions essentielles : soins, solidarité, services publics et de proximité. Fragiliser leur système de retraite, c'est affaiblir l'ensemble du service public.

Pour FO, la CNRACL doit être préservée, renforcée et respectée !



La France devient-elle **pauvre** ?

La question peut à première vue paraître saugrenue : la France est-elle un pays qui ne cesse de s'appauvrir ? Pour y répondre, cela consiste à regarder la richesse que notre économie arrive à produire chaque année. Or, selon la première estimation de l'INSEE, le PIB (Produit Intérieur Brut) en valeur de 2025 s'établit 2.980,9 milliards d'euros, soit en gros le double de sa valeur de l'année 2000. On a faite pire comme appauvrissement !

La question qui est posée aujourd'hui n'est donc pas celle de la richesse absolue de la France mais de sa position. La France est-elle en train de s'appauvrir face aux autres pays européens ?

Il faut donc regarder le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat. Le PIB par habitant de la France est passé sous la moyenne européenne. Selon certaines données gouvernementales, il se situe en 2024 à 39.100€ contre 39.700€ pour les 27 pays de l'Union Européenne, d'où la conclusion, au ton volontairement alarmiste qui pu en être tirée.

« En moyenne, un Français est aujourd'hui moins riche qu'un Européen »

Il faut comparer objectivement la réalité : le PIB est un indicateur sujet à caution comme mesure d'un pays. La France connaît une démographie relativement plus favorable que ses voisins, ce qui diminue plus qu'ailleurs le ratio de la richesse produite par habitant. Un Irlandais dont le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat se situe à 83.700 € en 2024, n'est pas pour autant dans sa vie quotidienne deux fois plus riche qu'un Français.

En effet, si l'on considère la moyenne des pays de la zone Euro, en retirant de ces 21

pays, l'Irlande, le Luxembourg, Chypre et Malte (paradis fiscaux dont les PIB sont gonflés par des transferts artificiels d'activités), la France, aux 39.100 € de PIB par habitant en 2024, affiche une richesse relative supérieure à cette moyenne, qui se situe à 36.688 euros cette année-là.

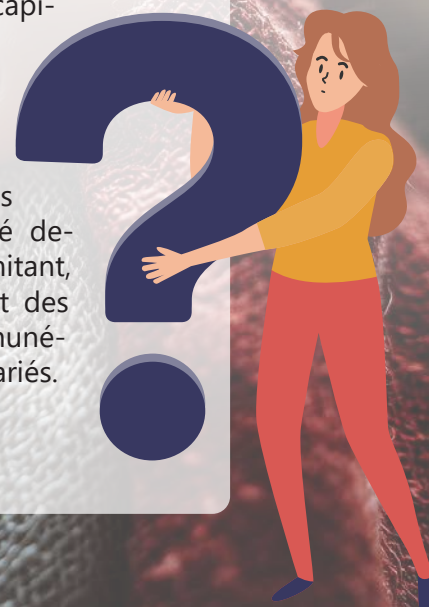
Projeter l'image d'un déclin de la France représente une tactique de communication utilisée depuis des années par tous les gouvernements qui veulent voir le pays produire plus, en travaillant plus et en payant moins.

Le constat se termine inévitablement par une forme de démonstration de la fainéantise des Français.

A l'inverse, plusieurs économistes soulignent que la France, comme le reste de l'Europe, a fait le choix de donner plus de place aux loisirs que les autres régions du monde qui s'en portent mieux en termes d'espérance de vie et autres indicateurs sociaux et environnementaux.

On peut également rappeler que la croissance est le fruit du travail, mais aussi du capital et de plus ou moins bonne façon de marier les deux. A ce sujet, on ferait mieux de s'interroger sur l'importante et continue dégradation de l'efficacité du capital en France depuis 25ans...

Si la France veut continuer à s'enrichir, il faut que ses entreprises retrouvent le chemin de l'innovation qu'elles ont malheureusement quitté depuis trop longtemps en limitant, en investissant, et en créant des emplois précaires, et en rémunérant beaucoup mieux ses salariés.



Cette assemblée s'est tenue sous la présidence de Denis BASSET, Secrétaire général adjoint de la Section Nationale des Retraités de la Fédération FO SPS, et de Jean Marc VILLENEUVE, Secrétaire de la Section des Retraités de la Vendée.

L'Assemblée générale commence en présence de 14 camarades présents et de 8 camarades excusés.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Adoption de l'assemblée générale du 8 octobre 2025
- ▶ Au 1^{er} janvier 2026, nous comptons 27 adhérents et nous avons la volonté de développement en 2026
- ▶ Bilan et vote de la trésorerie de la section
- ▶ Discussion générale

ELECTIONS MNH, FO A ÉTÉ LA SEULE ORGANISATION À PRÉSENTER DES CANDIDATURES

Ont été élus :

- ▶ Président et 1^{er} délégué : **Hervé NOULLEAU**
- ▶ 2^{ème} délégué : **Jean Yves DAVIAUD**
- ▶ 1^{er} suppléant : **Jacques DUGUET**
- ▶ 2^{ème} suppléant : **Robert VINCENT**

La section était fortement présente. Ce congrès où une nouvelle secrétaire générale pour la branche santé a été élue en la personne de Carole RIVALLIN, a réuni 50 militants. Notre ancienne secrétaire, Annabelle ETIENNE, est devenue secrétaire générale de l'Union Départementale de Vendée.

Un long débat sur les élections professionnelles de décembre 2026 dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière a été mené, auxquelles la section des retraités apporte toute son aide et son implication.

ELECTIONS CNRACL 2026

Notre ami Denis BASSET nous rappelle que notre Caisse va mal. Depuis 1970, date de la mise en place des systèmes de compensation et de surcompensation, c'est 100 milliards d'euros que la CNRACL a donné aux caisses déficitaires en 56 ans !

Ce système sera arrêté en 2027 mais entre-temps, la baisse des actifs, l'augmentation des retraités et la compensation perdurant jusqu'à l'année prochaine, notre Caisse se trouve dans le rouge !

L'IRCANTEC avec le nombre de contractuels augmentant se trouve, elle, en excédent. C'est pourquoi les futures élections de 2026 sont importantes car il est urgent de défendre notre Caisse par le biais de représentants FO !

Il est connu que ces élections mobilisent une faible participation. C'est à cause de faibles taux de participation aux dernières élections que FO a perdu un poste chez les actifs et un autre chez les retraités en faveur de la CFDT qui ne défend pas les mêmes valeurs sociales.

De plus, le vote électronique à venir ne facilitera pas la motivation des électeurs. Il est important de tout mettre en œuvre dès à présent pour mobiliser nos troupes et cela à travers nos GD, pour sensibiliser nos actifs comme nos retraités.

AU NIVEAU FÉDÉRAL, UNE « NEWSLETTER » SERA MISE EN PLACE POUR TOUCHER LE PLUS DE MONDE POSSIBLE.

ELECTIONS DU BUREAU DE LA SECTION DES RETRAITÉS DE VENDÉE

- ▶ Secrétaire : **Colette MIGNE**
Retraitée hospitalière
- ▶ Secrétaire adjointe : **Sonia DAVIAUD**
Retraitée territoriale
- ▶ Trésorier : **Hugues DURIEZ**
Retraité hospitalier
- ▶ Trésorière adjointe : **Bénédicte HERBEGJEAN**
Retraité santé privée
- ▶ Archiviste : **Jean Pierre MAZONE**
Retraité hospitalier

L'Assemblée générale s'est conclue par un très fort moment de convivialité vendéenne !

Saint Jean de Monts, le 5 mars 2026



Qui paie quoi dans «on rembourse moins les soins» ?

Réduire les dépenses de santé est une obsession des derniers Gouvernements. Les leviers actionnés sont injustes et inéquitables. Alors que le gouvernement vient d'acter une nouvelle augmentation des franchises à l'hôpital, plusieurs études démontrent les impacts des déremboursements des soins de ville et leurs effets sur les ménages, en fonction de leur niveau de revenu, de leur état de santé et de leur âge.

Quels mécanismes sont les plus pénalisants et pour qui ? Trois leviers principaux, régulièrement évoqués dans les débats sur le budget de la Sécurité sociale, sont pris en compte :

- Une augmentation du ticket modérateur ;
- Une hausse des franchises ;
- Une hausse des participations forfaitaires.

Le ticket modérateur représente la part des soins qui reste à la charge de l'assuré une fois intervenu le remboursement de l'Assurance maladie, instauré dès la création de la Sécu en 1945, à un taux de 20 %, puis a progressivement augmenté pour atteindre 30 % au minimum.

Répercussions sur les tarifs des mutuelles

Sa particularité : il est pris en charge par les complémentaires santé, mais avec un

financement et une couverture plus inéquitaires que la prise en charge obligatoire, cette dernière fondée sur des cotisations qui, contrairement à la première, sont toujours proportionnelles au revenu. De plus, une augmentation du ticket modérateur est répercutée par les complémentaires sur les primes qu'elles demandent à leurs assurés, ces organismes ont, par exemple, augmenté leurs tarifs de 7 % en 2025 et de 25 % sur les trois dernières années.

Les deux autres leviers, participations forfaitaires et franchises médicales, sont très proches. Ce sont des sommes forfaitaires dont il faut s'acquitter lorsqu'on va chez le médecin, le kiné, quand on achète un médicament ou qu'on utilise un transport sanitaire.

Elles ont été introduites en 2005 et 2008 pour « responsabiliser le patient, soupçonné de consommer des soins sans modération ! ». Toutes les deux ont été augmentées en 2024, et leur hausse est de nouveau envisagée afin de limiter les restes à charges pour les malades ; elles demeurent tout de même plafonnées à 50 € pour chacune d'elles.

Hormis quelques exceptions, tout le monde les paie, y compris les patients en affection longue durée, exonérés de ticket modérateur sur les soins concernant leur pathologie, qui sont pris en charge à 100 %.

QUESTION SANTÉ

Autre particularité, elles sont visibles pour les assurés. En effet, les sommes ne sont pas toujours versées sur le moment, notamment lorsqu'on est au tiers payant et qu'on ne fait donc pas l'avance des frais, elles représentent alors une dette que les patients contractent auprès de l'Assurance maladie et que celle-ci recouvre dès lors d'autres remboursements qui se trouvent dès lors minorés

Lorsque le Gouvernement active ces leviers pour réduire les dépenses publiques de santé, que se passe-t-il ? Le constat est clair, quelque soit la mesure de déremboursement utilisée, les ménages les plus pauvres sont ceux qui en subissent le plus les conséquences : pour 20 % des ménages les plus pauvres, cela représente entre 0,12 % et 0,13 % de leur revenu (entre 20 et 23 €/an) contre seulement 0,05 % à 0,06 % pour les 20 % de ménages les plus aisés (soit entre 39 et 43 €/an).



La hausse du ticket modérateur se répercute après intégralement sur les primes des complémentaires et donc sur tous les assurés qui en ont une, mais pas uniformément. Ainsi les retraités ne relèvent pas des mêmes contrats que les actifs, une hausse du ticket modérateur sur des soins fortement consommés par les retraités entraîne une augmentation des primes nettement plus élevées pour eux, de l'ordre de 60 € pour les ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans et plus, contre environ 25 € pour ceux dont la personne de référence à moins de 65 ans.

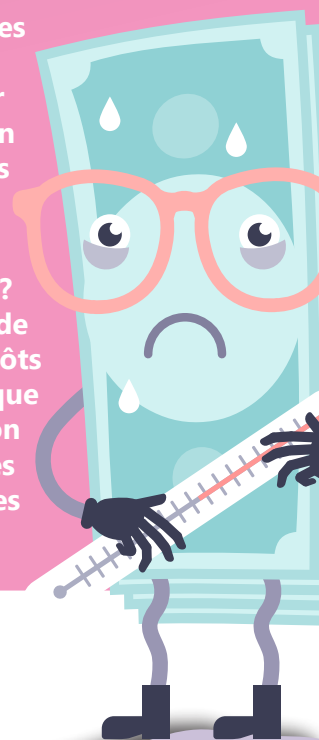
Mise à mal de la solidarité malades et bien portants

La solidarité entre malades et bien portants, pourtant au fondement même de l'assurance maladie, est également mise à mal. En effet, parmi les assurés, plus l'état de santé déclaré est dégradé, plus ces mesures ont un impact financier important.

En conclusion

On l'aura compris, les économies réalisées par l'Assurance maladie ne disparaissent pas comme par magie mais se transforment en dépenses transférées aux assurés les plus pauvres notamment aux seuls malades.

Y aurait-il une autre solution ? Oui, en augmentant les recettes de l'Assurance maladie par les impôts et les cotisations. Ce choix politique permettrait d'inverser la situation en améliorant l'équité entre riches et pauvres, et celles entre malades et bien portants.



BULLETIN D'ADHÉSION - SECTION NATIONALE DES RETRAITÉS



Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Ville : Code postal :

Téléphone : Mail :

Appartenance : Services Publics :

Services de Santé :